

Ville de Bruxelles

Département Urbanisme

Section Autorisations

Monsieur Fabian DE BOEY

Directeur-Adjoint

Rue des Halles, 4

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/05/2025

N/Réf. : BXL21204_742_PU

Gest. : MB/TJ

V/Réf. : M313/2023

Corr: Lheureux Caroline

NOVA : 04/PU/1896914

BRUXELLES. Rue des Minimes, 55 - 57

(= partiellement en zone de protection du Palais de Justice et en face de l'église Saints-Jean et Etienne aux Minimes / Inventaire)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Modifier le nombre de logements (2 duplex en 1 duplex) au 2ème et 3ème étage, effectuer des percements au niveau du mitoyen et aménager une lucarne en façade arrière et en façade avant (mise en conformité)

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 28/04/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/05/2025, concernant la demande sous rubrique.



Façade à rue ©Google Street
View



Situation de droit
Image tirée du dossier



Situation projetée.
Image tirée du dossier



Photo de 1970 avec l'entrée de la Rue
du Temple. L'immeuble apparaît à
droite. Source : www.bruciel.brussels

Les interventions à l'intérieur et aux 2e et 3e étages n'ont pas d'impact sur les vues vers et depuis le Palais de Justice, classé comme monument. En façade à rue, la CRMS recommande de supprimer le panneauage des impostes des baies du 1er étage. Elle s'interroge sur la régularité du dérochage de la façade à rue et des châssis (teinte) et demande de vérifier si cela a été autorisé par permis (de l'enduit et des châssis blancs sont encore partiellement visibles sur une photo de 1970) et, le cas échéant, de renouer avec la situation ancienne (à documenter).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président